

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 10 Mars 2022  
Convocation du 02 Mars 2022

Délib. N° 21.

Le dix mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Monfort en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Marc GUERRINI, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Patrick PARIS, Stéphanie RENVOISÉ Alain ALLELY, Lydia CHOUGNY, Clément HAQUET, Frédérique BAUER, Jean Michel RICHER, Josiane BIRRE, Michel LE MERLUS, Jacques TICOT, Claudine BOISSIERE, Éric PROUST, Audoin DE GOUVION St CYR, Laurence LEVEILLARD, Sandrine CIRILO, Nathalie CARNIS, Jérôme CHEVALLIER, Hugues PINOT, Perrine FOURMAS, Vincent CHENU, Rémy PROUST, Sylvie PECQUET.

Absents excusés :

Monsieur Julien POULAIN donne pouvoir à Monsieur Marc Guerrini.  
Madame Sylvie GAUDICHAU donne pouvoir à Madame Lydia CHOUGNY.  
Monsieur Sébastien AUFRAÏY donne pouvoir à M Rémy PROUST.  
Madame Chrystèle FREDDO donne pouvoir à Madame Sylvie PECQUET

Absents excusés sans pouvoirs :

Madame Sylvie DANTAN, Madame Louise GAUJARD

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice, le quorum est atteint.

Monsieur Rémy PROUST est nommé Secrétaire de Séance.

Conformément au CGCT, les conseillers municipaux ne pouvant pas délibérer sous la pression excessive d'un public réuni pour l'occasion, peuvent demander un vote à Huis Clos. A la demande de 10 conseillers municipaux, la tenue du conseil municipal en Huis Clos est demandé, afin d'assurer la sérénité des débats au sein du conseil municipal.

Début de séance à 20h10.

Fin de séance à 21h35.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier est adopté à l'unanimité sans observation.

**OBJET : Installations classées – Éoliennes Citoyennes.**

Monsieur le Maire expose :

La SAS Les Eoliennes Citoyennes 11 a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'implantation de 6 éoliennes sur le territoire des communes Les Villages Vovéens et Beauvilliers.

Le projet prévoit l'implantation de :

- 6 aérogénérateurs dont les caractéristiques sont :
  - Hauteur totale de l'éolienne en bout de pale pour les 3 modèles envisagés : 149.5 mètres, ne dépassant pas une altitude de 300 mètres NGF,
  - Diamètre du rotor : 117, 131, ou 133 en fonction du modèle,
  - Hauteur au moyeu : 82.5 mètres
  - Hauteur bas de pale : 32,5, 185 ou 16.5 mètres en fonction du modèle,
  - Puissance nominale de l'éolienne : 3.65, 3.9 ou 4.8 MW en fonction du modèle.
- 1 poste de livraison

Une enquête publique a été ouverte et durera 32 jours du 7 février au 10 mars 2022.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur ce projet.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (24 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- Donne un avis favorable à ce projet.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Suivent les signatures  
pour extrait conforme  
les Villages Vovéens,  
Le 11 Mars 2022  
Le Maire,  
Marc GUERRINI

